

**Patrick BAUDOUIN**  
D.E.S. DE DROIT PRIVE ET DE DROIT PUBLIC  
DIPLOME DE L'INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE PARIS  
Avocat à la Cour

Président d'Honneur de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH)

19 avenue Rapp - 75007 PARIS  
e-mail : patrick.baudouin-avocat@wanadoo.fr

Tél. 01 45 55 86 37  
Fax. 01 45 55 88 72

**Monsieur François HOLLANDE**  
**Président de la République**  
Palais de l'Elysée  
55 rue du Faubourg Saint Honoré  
75008 PARIS

Paris, le 3 décembre 2014

**OBJET. : MOINES DE TIBEHIRINE – Lettre au Président de la République**

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu manifester à plusieurs reprises votre engagement en faveur de la vérité et de la justice pour l'affaire des moines de Tibéhirine.

A un moment crucial de la procédure, je me permets de vous solliciter à nouveau à la veille de votre rencontre avec Monsieur Abdelmalek Sellal, Premier ministre algérien.

Comme vous le savez, le magistrat instructeur français, Monsieur Marc Trévidic, avait délivré, le 16 décembre 2011, une commission rogatoire internationale à destination de l'Algérie aux fins, d'une part de procéder à certaines auditions, et d'autre part de pratiquer enfin une autopsie des têtes des moines, ce conformément à la volonté des familles.

Alors qu'une instruction est ouverte en France depuis le début de l'année 2004, et que l'assassinat des moines remonte au printemps 1996, ce n'est qu'après la délivrance de cette commission rogatoire internationale que les autorités algériennes se sont avisées de l'opportunité d'ouvrir à leur tour une telle mesure d'information.

Pour ce qui est des auditions sollicitées, un refus a été opposé à la présence du juge Trévidic auquel il a été indiqué qu'elles seraient opérées par le magistrat algérien saisi du dossier, à charge pour lui d'opérer une transmission des procès verbaux, qui n'a nullement été effectuée jusqu'à présent.

Cette situation est d'autant plus choquante que le juge français a pour sa part permis au juge algérien d'être présent à ses côtés au mois d'octobre dernier pour deux auditions qui avaient été réclamées par les autorités algériennes.

La préoccupation des familles est encore plus grande en ce qui concerne les autopsies des têtes des moines.

La visite en Algérie du juge Marc Trévidic, qui s'est déroulée du 13 au 17 octobre dernier, a en effet permis au juge et aux experts qui l'accompagnaient, en présence du juge et d'experts algériens, de procéder à l'exhumation des têtes des moines, aux premières mesures d'autopsie et à un certain nombre de prélèvements dont l'exploitation pourrait permettre de faire progresser la recherche de la vérité.

Or, alors que les échantillons ont été prélevés en double exemplaire pour permettre leur analyse à la fois par les experts algériens et français dans les deux instructions en cours, Monsieur Trévidic s'est vu interdire la possibilité de les ramener en France.

Cette confiscation des preuves est d'abord contraire au protocole qui avait été élaboré avec la justice algérienne lors d'un déplacement à Alger du juge Trévidic fin 2013 pour préparer la mission.

Elle illustre une nouvelle fois l'absence de coopération des autorités algériennes qui, dans une stratégie constante d'entrave apportée à l'instruction ouverte en France, essaient de justifier leur obstruction par l'ouverture d'une information judiciaire bien tardive et surtout postérieure à la commission rogatoire internationale du juge Trévidic.

Il est donc indispensable de placer les autorités algériennes en face de leurs obligations juridiques au titre de l'entraide internationale, mais aussi de leur devoir moral évident s'agissant de la disparition tragique de sept religieux français qui n'ont eu de cesse de prôner les valeurs de dialogue, de tolérance et de réconciliation entre les diverses communautés.

En présence d'un risque important de déperissement des preuves, dû aux fortes contraintes inhérentes à la conservation des échantillons prélevés, il est nécessaire que le juge français puisse récupérer d'urgence les prélèvements opérés afin de les faire analyser par ses experts, étant précisé qu'il est bien entendu pleinement disposé à définir, avec son homologue algérien, les modalités d'intervention des experts français en collaboration avec les experts algériens désignés.

Il convient aussi à ce stade de souligner que tant pour les auditions que pour l'autopsie, les autorités judiciaires françaises ont le souci constant de répondre à leurs obligations de coopération et que la réciprocité doit enfin prévaloir du côté des autorités judiciaires algériennes.

La persistance d'un refus pour l'analyse des prélèvements par les experts français serait incompréhensible et ne pourrait qu'entretenir la suspicion et être interprétée, nonobstant l'affirmation des autorités algériennes selon laquelle elles n'ont rien à cacher, que comme une reconnaissance de responsabilité.

Je me permets de vous demander avec insistance, à un moment qui est peut être une des dernières chances de faire considérablement avancer le dossier, d'intervenir auprès du Premier ministre algérien pour permettre à la justice française de mener à leur terme toutes les investigations nécessaires à la recherche de la vérité.

Je vous en remercie par avance, et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma très haute considération.

**Patrick BAUDOUIN**

*Avocat à la Cour de PARIS*

*Président d'Honneur de la Fédération Internationale  
des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH)*

*Copie de la présente lettre est adressée au Premier ministre, Monsieur Manuel Valls, et au ministre des Affaires étrangères, Monsieur Laurent Fabius*